

Strasbourg, le 20 septembre 2018

EPAS(2018)39rev

## **Un saut quantitatif vers un engagement politique et juridique dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives grâce à la Convention de Macolin**

Rencontre informelle de mise en réseau

Hôtel Holiday Inn Sushevsky  
Moscou, Fédération de Russie

14 juin 2018

organisée par l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère du Sport de la Fédération de Russie

### **Rapport exécutif établi par le Secrétariat de l'APES**



## **TABLE DES MATIÈRES**

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 3  |
| Résumé de la réunion.....  | 4  |
| Exposés introductifs.....  | 4  |
| Table ronde : « Convention Macolin : faire un pas décisif vers un engagement politique et juridique dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives » ..... | 7  |
| Faciliter la coopération multipartite et soutenir les changements au niveau national : projet KCOOS+ .....   | 8  |
| Conclusions du Président .....   | 8  |
| Point sur les activités de l'accord partiel élargi sur le sport (APES) .....   | 10 |
| Annexe I – Liste des participants.....   | 12 |
| Annexe II - Programme.....   | 14 |

## Introduction

Après les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014 et les Jeux européens à Bakou en 2015, c'est avec la Coupe du monde de la FIFA en Russie en 2018 que pour la troisième fois l'Accord partiel élargi pour le sport (APES) du Conseil de l'Europe a mis à profit un événement sportif majeur pour réunir les ministres des Sports présents le jour de la cérémonie d'ouverture de l'évènement. En 2018, la réunion informelle s'est focalisée sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives et la nécessité d'intensifier les efforts pour faire entrer en vigueur la Convention Macolin. Les conclusions de la réunion seront portées à l'attention de l'APES et des ministres du Sport européens.



## Résumé de la réunion

La rencontre informelle de mise en réseau du Conseil de l'Europe traite des questions sportives au niveau paneuropéen. Celle de 2018 s'est tenue à Moscou le 14 juin à l'invitation du ministre des Sports de la Fédération de Russie, le jour du coup d'envoi officiel de la Coupe du monde de football. Cette rencontre a été organisée en coopération avec l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe.

Cette réunion ouverte par M. Zoran VEROVNIK, Président du Conseil de direction de l'APES, et présidée par M. Pavel KOLOBKOV, ministre des Sports de la Fédération de Russie a souligné la nécessité de renforcer les engagements politiques et juridiques pour prévenir et combattre la manipulation de compétitions sportives ainsi que le rôle de la Convention Macolin du Conseil de l'Europe en tant que norme et plateforme de coopération pouvant aider la communauté internationale à faire un saut quantitatif tant nécessaire.



### ***Exposés introductifs***

Introduite par M. Pavel KOLOBKOV la session principale était consacrée à « L'impact de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives et la nécessité d'un espace juridique commun pour prévenir et sanctionner les matchs truqués et y réagir ».



**M. Kolobkov** présente le processus en cours pour permettre à la Russie de ratifier la Convention Macolin. Il souligne que les opinions de toutes les parties prenantes nationales sont prises en compte et que beaucoup de travail est fait pour améliorer la législation nationale. Un plan a été adopté il y a un an ; il présentait en détail tous les changements législatifs nécessaires pour que le cadre juridique russe soit conforme aux dispositions de la Convention. Les modifications juridiques nécessaires vont maintenant être apportées, y compris un code sur les infractions administratives et une loi sur la réglementation étatique des organisations et des paris. Les travaux de la Fédération de Russie sur sa législation nationale devraient s'achever d'ici septembre 2018.

Le ministre rappelle la nécessité d'avoir le plein soutien de grandes organisations internationales (comme le CIO), ainsi que de l'industrie des paris afin de renforcer la coopération et d'obtenir des résultats.

L'expertise des plates-formes du Conseil de l'Europe comme le GRECO et Moneyval dans la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le blanchiment d'argent est très pertinente dans le domaine du sport. La coopération intergouvernementale doit se poursuivre.

M. Kolobkov regrette que la Convention Macolin ne soit pas encore entrée en vigueur, quatre ans après son adoption. Soulignant que la volonté politique de toutes les parties concernées est essentielle pour que la Convention aille de l'avant, il conclut que si tout se déroule comme prévu, la Fédération de Russie annoncera sa ratification d'ici la fin 2018.

**M. João Paulo REBELO**, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports du Portugal a présenté les défis auxquels a été confronté le Portugal lorsqu'il se préparait à la ratification de la Convention Macolin. Le Portugal est, avec la Norvège et l'Ukraine, l'un des trois états à l'avoir ratifiée (en septembre 2015) et s'est employé pleinement à assurer sa mise en œuvre.



M. REBELO souligne que les dispositions de la Convention Macolin ont déjà un impact positif sous forme de renforcement de la coopération au niveau national et international. La Convention demande la création de plates-formes nationales pour coordonner les actions contre la manipulation au niveau national. Le Portugal salue les initiatives prises par le Conseil de l'Europe, y compris la création du Groupe de Copenhague pour encourager la coopération entre les plates-formes nationales existantes afin d'échanger de bonnes pratiques et de partager l'expertise qui aidera à améliorer les structures existantes ou à en concevoir de nouvelles. Il constate que l'interaction établie et enrichie entre les plates-formes nationales est certainement un moyen privilégié de lutter contre la manipulation de compétitions sportives. Ce type d'initiatives et de plates-formes internationales permet aux États

d'échanger des informations, de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques lors de l'élaboration de stratégies de lutte contre la manipulation de compétitions sportives. En avril, la Conférence de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), a organisé une réunion de travail à Praia, Cap-Vert, entre le Conseil de l'Europe (projet KCOOS+) et les représentants des États membres de la CPLP, ce qui a permis de présenter la convention dans un certain nombre de pays non européens.

Pour ratifier la Convention Macolin, le Portugal a promulgué une législation spécifique sur la manipulation de compétitions sportives. De bons résultats ont été obtenus grâce à une étroite coopération entre les pouvoirs publics et les organisations s'occupant d'activités sportives telles que la ligue de football professionnelle, les syndicats des joueurs, les arbitres, les entraîneurs, les agents et les clubs. De nouvelles infractions pénales ainsi que des peines plus sévères font partie des changements apportés par cette loi.

M. REBELO souligne l'importance de travailler sur la prévention, la sensibilisation et l'éducation au sein du mouvement sportif et le fait qu'une lutte efficace contre la manipulation de compétitions sportives nécessite une contribution fondamentale des gouvernements, des services répressifs, des régulateurs et des opérateurs.

**M. Oliver JABERG**, Directeur de la sous-division Intégrité et Juridique institutionnel (FIFA), présente l'engagement et la stratégie de la FIFA dans la lutte contre la manipulation des matchs. Pour lui, le trucage de matchs est un problème mondial et complexe, avec des organisations criminelles ciblant des individus vulnérables et profitant de failles juridiques. La FIFA prend au sérieux sa responsabilité de protéger et de défendre l'intégrité et la réputation du football dans le monde entier et pratique la tolérance zéro à l'égard de la manipulation des matchs.



Il centre sa présentation sur l'initiative de la FIFA en matière d'intégrité qui repose sur cinq grands piliers : la prévention, la gestion des risques, les mécanismes de signalement, la collecte d'informations et les investigations.

Dans le contexte des efforts de coopération internationale, la FIFA est fermement convaincue qu'une approche holistique est nécessaire pour promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption dans le sport. L'intégrité du football ne peut être sauvegardée que si tous les acteurs vont de l'avant ensemble. L'entrée en vigueur de la Convention Macolin, après une cinquième ratification, constituerait un pas très important vers une lutte efficace et coordonnée contre la manipulation de compétitions sportives.

***Table ronde : « Convention Macolin : faire un pas décisif vers un engagement politique et juridique dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives »***

Les participants suivants s'expriment au cours des discussions :

M. Krasen Kravel, Ministre des Sports, Bulgarie.

M. Jens Sejer Andersen, Président du Comité consultatif de l'APES.

M. Zemedede Tekle, Commissaire pour la Culture et les Sports, Erythrée.

Les délégations remercient les autorités russes et le Conseil de l'Europe d'avoir préparé la réunion car ce type d'événements permet aux décideurs européens de se rencontrer, de partager des informations, d'améliorer la coopération et de promouvoir les normes européennes dans le domaine sportif. Ils saluent le document de travail de l'APES<sup>1</sup> qui sert de base et de cadre aux discussions.

Du côté du mouvement sportif, le fait que la Convention Macolin ne soit pas encore entrée en vigueur suscite de la préoccupation et de la frustration. De nombreuses organisations sportives utilisent déjà les dispositions de la Convention pour déterminer leurs politiques et leurs décisions. Actuellement, l'accent est fortement mis sur la bonne gouvernance, tant par les organisations sportives que par les pouvoirs publics chargés du sport. Une meilleure gouvernance au sein des fédérations n'est probablement pas la seule réponse à tous les défis auxquels le sport moderne est confronté, mais sans elle aucun des problèmes ne sera résolu. Les gouvernements ont également un rôle à jouer pour garantir que les athlètes bénéficient de conditions de travail adéquates, un droit qui, s'il n'est pas préservé, peut davantage tenter les joueurs de truquer les matches. L'importance de la protection des lanceurs d'alerte a été soulignée afin de garantir que les enquêtes aient accès à toutes les informations susceptibles de favoriser leur objectivité et leur exhaustivité.

Tous s'accordent sur le fait qu'il est très important de continuer à promouvoir la Convention Macolin. La manipulation de compétitions sportives est un problème mondial et la Convention Macolin est un outil important permettant d'y faire face. Mais cela ne peut pas fonctionner si la convention n'entre pas en vigueur. Il est souligné qu'un consensus doit être atteint au niveau politique afin de progresser au niveau de l'UE. A cet égard, les efforts déployés au cours de la présidence bulgare sont à saluer.

Il est clair qu'une coopération avec le CIO et les fédérations internationales est attendue. L'initiative de la FIFA en matière d'intégrité axée sur la prévention, la gestion des risques, la collecte d'informations, les investigations ainsi que les procédures disciplinaires et les sanctions a été mentionnée. Il est tout aussi clair que la convention ne traite pas seulement des questions de matches truqués mais qu'elle contribuera à l'amélioration des conditions de travail des athlètes et à protéger les lanceurs d'alerte. La FIFA compte que la Convention Macolin entre en vigueur dès que possible et les participants espèrent que la FIFA continuera de promouvoir la convention par l'intermédiaire de ses associations de football ainsi que par le biais de sa coopération avec d'autres organisations internationales.

La menace de la manipulation est partout. Des mesures préventives doivent être prises et dans ce cas la convention bénéficie du plein soutien et de l'engagement des participants de la table ronde.

---

<sup>1</sup> Voir document : EPAS(2018)14rev

## ***Faciliter la coopération multipartite et soutenir les changements au niveau national : projet KCOOS+***

M. Krasen KRALEV, Ministre bulgare de la Jeunesse et des Sports présente les activités de soutien technique du projet KCOOS+ (2018-2020) dans lequel la Bulgarie a été impliquée dans le passé et le sera à nouveau cette année. Le projet est maintenant mondial et financé par des contributions volontaires. Il mène des activités sur le terrain pour aider les pays bénéficiaires à mettre en place des structures et des procédures efficaces afin d'assurer une coopération soutenue entre les institutions nationales, les autorités de réglementation, les services répressifs, les fédérations sportives et les opérateurs de paris sportifs.

Ces activités comprennent des séminaires régionaux - en Europe et au-delà - dans cinq ou six pays avec toutes les parties prenantes publiques et privées impliquées pour encourager la coopération et la coordination nationales (y compris les plates-formes nationales qui sont la pièce maîtresse de la Convention) et la coopération transnationale en matière de prévention, de détection, d'investigation et de sanction des manipulations de compétitions sportives.



M. Kralev invite les États qui souhaiteraient participer au projet KCOOS+ à contacter le secrétariat du Conseil de l'Europe qui facilitera la participation aux séminaires régionaux KCOOS+ sur les continents concernés (des événements sont prévus en Afrique et en Amérique du Sud). Il est également possible de participer au projet en le finançant (aucun montant minimal ou maximal n'est fixé) ou en organisant un événement.

### ***Conclusions du Président***

**par Alexey Morozov, Chef du Département Sports de haut niveau, ministre des Sports de la Fédération de Russie**

Le Conseil de l'Europe est reconnu comme l'organisme chef de file lorsqu'il s'agit d'établir des actions multipartites et de fixer des normes. La mise en œuvre de la Convention Macolin peut entraîner de multiples changements dans les cadres juridiques nationaux, ce qui explique entre autre la lenteur du processus de ratification. Cependant, les participants à la table ronde se félicitent de l'impact qu'à déjà la Convention ainsi que les efforts déployés pour la promouvoir, en particulier par la création du réseau de plates-formes nationales (le Groupe de Copenhague) ainsi que par son projet multipartite international (KCOSS+) qui apporte un soutien pratique aux États les aidant à se conformer aux

objectifs, aux principes et aux normes de la Convention Macolin et à accélérer leur processus de ratification. Les États sont invités à se joindre au projet KCOOS+, en participant à ses activités, en accueillant des événements ou simplement en soutenant le projet.

Il est également relevé que certains États non membres de l'UE sont sur le point de ratifier la convention (par exemple la Suisse, la Fédération de Russie et la Géorgie) et que grâce à cela, la convention pourrait entrer en vigueur avant la fin 2018. Cela devrait encourager d'autres États à leur emboîter le pas, à utiliser le projet KCOOS+ pour une assistance et des conseils et à s'engager envers une ratification.

Les participants saluent les efforts de la présidence bulgare de l'UE pour faciliter les discussions politiques en vue de surmonter l'obstacle qui empêche les États membres de l'UE de ratifier la convention. Ils encouragent les initiatives politiques visant à surmonter les obstacles institutionnels et incitent les États et les organisations internationales à veiller à ce que la lutte collective contre les activités criminelles dans le sport ne soit pas retardée ou sapée en raison d'intérêts nationaux spécifiques.

La 3<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives – promotion et mise en œuvre de la Convention Macolin, à laquelle sont invités des experts de tous les pays, est un événement à venir important. Elle se tiendra au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 24 et 25 septembre 2018.

Il est rappelé aux participants que la 15<sup>ème</sup> Conférence des ministres responsables du sport se tiendra à Tbilissi le 16 octobre de cette année. Les ministres seront invités à discuter des mesures visant à intensifier la lutte contre la corruption dans le domaine du sport, la Convention Macolin étant l'un des éléments clé pour y parvenir. Des mesures visant à promouvoir la bonne gouvernance seront également discutées. Sans une meilleure gouvernance, aucun des problèmes d'intégrité qui entachent le sport n'est susceptible d'être réglé.

Un appel est lancé à tous les États signataires de la convention pour qu'ils la ratifient afin de créer un cadre transfrontalier juridiquement et politiquement cohérent et qui rassemble tous les États (européens et non européens) prêts à s'engager clairement et fermement dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives. Il est rappelé aux participants que la convention est ouverte à la signature des États de tous les continents et que le Comité des Ministres devrait favorablement accueillir toute manifestation d'intérêt de la part d'États non européens souhaitant signer la convention. Les États prêts à signer ou à ratifier la convention sont cordialement invités à le faire lors de la cérémonie spéciale qui aura lieu à Tbilissi lors de la Conférence des ministres responsables du sport.

Enfin, il est rappelé aux participants que l'APES offre un cadre de coopération unique avec les autorités publiques et le mouvement sportif. Par ses travaux, il dirige la coopération internationale et incite les politiques sportives à rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr. L'APES compte déjà 38 États membres et aspire à accueillir davantage d'États intéressés par un dialogue structuré, inclusif, ouvert et axé sur les résultats.

Le Président remercie les participants pour leur présence et leurs contributions au cours de la réunion.

## **Point sur les activités de l'accord partiel élargi sur le sport (APES)**

### **La grande image : l'ordre du jour du Conseil de l'Europe pour la bonne gouvernance et les droits de l'homme dans le sport par M. Stanislas FROSSARD, Secrétaire exécutif de l'APES**

L'APES offre aux pouvoirs publics de ses États membres une plate-forme de coopération intergouvernementale dans le domaine du sport. Il encourage également le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ONG. Cela contribue à une meilleure gouvernance dans le but de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr.

L'APES vise à promouvoir le développement de tout sport présentant des avantages largement partagés. Il élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et contribue au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques. Pour élaborer ses propres stratégies, il s'appuie sur les normes sportives du Conseil de l'Europe, telles que la Charte européenne du sport, le Code d'éthique sportive, la Convention européenne sur la violence de spectateurs, la Convention contre le dopage, la Convention sur la manipulation de compétitions sportives et la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matchs de football et autres manifestations sportives.

L'une de ses réussites était la préparation de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives ouverte à la signature le 18 septembre 2014. Depuis 2015, le programme d'activités de l'APES comprend des manifestations visant à davantage promouvoir cette convention et à aider son secrétariat à préparer sa mise en œuvre.

Différentes recommandations initialement préparées par l'APES ont été adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur des questions d'éthique sportive, d'autonomie du mouvement sportif et de protection des jeunes athlètes contre les dangers liés aux migrations. Des recommandations plus anciennes comme la Charte européenne du sport font l'objet d'un suivi régulier par le biais de visites consultatives dans les États membres. La Recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, qui est la plus récente, a été adoptée le 21 janvier 2015. Des travaux sont en cours pour rédiger deux nouvelles recommandations : l'une sur les arts martiaux mixtes et les activités de combat extrême et l'autre sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport.

Depuis 2009, l'APES mène des activités de sensibilisation et de coopération sur la promotion de la diversité dans et par le sport ; ces activités se sont successivement concentrées sur différents groupes (minorités ethniques, personnes handicapées, femmes, enfants, personnes en détention, et en 2016 des activités focalisées sur les migrants nouvellement arrivés et leur intégration par le sport). En 2017, à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire, l'APES a évalué l'impact de ses activités et a réactualisé en conséquence sa stratégie en matière de promotion de la diversité.

Depuis 2014, l'APES renforce sa capacité de coopération opérationnelle en développant des projets conjoints avec l'Union européenne et le mouvement sportif, par exemple sur les thèmes de l'égalité des sexes, de la protection de l'enfance (en particulier la lutte contre les abus sexuels dans le sport) ainsi que sur les normes de bonne gouvernance.

Enfin, les Conférences du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport continuent d'être régulièrement organisées grâce à l'APES (Athènes 2008, Bakou 2010, Belgrade 2012,

Macolin/Maggingen 2014 et Budapest 2016). La prochaine Conférence des ministres se tiendra à Tbilissi (Géorgie) le 16 octobre 2018.

**Trente-huit États sont actuellement membres de l'APES :** Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et « ex-République yougoslave de Macédoine ».

**Vingt-cinq organisations sportives** (y compris l'ENGSO, l'UEFA et les COE) sont partenaires de l'Accord partiel élargi sur le Sport en tant que membres de son Comité consultatif.

Web: [www.coe.int/epas](http://www.coe.int/epas)

E-mail: [sport.epas@coe.int](mailto:sport.epas@coe.int)

Twitter: @epas\_apes

## **Annexe I – Liste des participants**

### **Délégations ayant participées à la Rencontre informelle de mise en réseau**

#### **KINGDOM OF BAHRAIN**

**Mr Hisham bin Mohammed AL-JOWDER**, Minister of Youth and Sports

#### **BRAZIL**

**Mr Leandro CRUZ FROES DA SILVA**, Minister of Sports

**Mr George TORQUATO FIRMEZA**

#### **BULGARIA**

**Mr Krasen KRALEV**, Minister of Youth and Sports

**Ms Viktoria SIMEONOVA RACHEVA SLAVKOVA**

**Ms Vanina KOLEVA**

#### **ERITREA**

**Mr Zemed Tekle TEKLE**, Commissioner of Culture and Sports

**Mr Petros TSEGGAI**, Ambassador of Eritrea to the Russian Federation

#### **ICELAND**

**Mr Oskar Thor ARMANNSSON**, Senior Advisor, Ministry of Education, Science and Culture

#### **MOROCCO**

**Mr Rachid Talbi Alami**, Minister of Youth and Sport

#### **PORTUGAL**

**Mr João Paulo REBELO**, Secretary of State of Youth and Sport, Ministry of Education

**Mr Nuno Filipe GOMES LAURENTINO**

#### **RUSSIAN FEDERATION**

**Mr Pavel KOLOBKOV**, Minister of Sport

**Mr Alexey MOROZOV**, Head of the Department for Elite Sport

**Mr Artem YAKUBOV**, Head of division, Department of State Policy in the field of sport and International Co-operation

**Mr Alexander GRUSHKO**, Deputy Minister of Foreign Affairs

**Mr Ilya SUBBOTIN**, Head of Unit, Regional cooperation in Europe, Ministry of Foreign Affairs of Russia

**Mr Eduard RYZHKIN**, Ministry of Foreign Affairs of Russia

**Ms Tamara SHASHIKHINA**, Director, Institute of European Law at MGIMO-University

## **SERBIA**

**Mr Vanja UDOVIČIĆ**, Minister of Youth and Sports

**Mr Slavenko TERZIC**, Ambassador

**Mr Darko UDOVIČIĆ**

**Ms Ivana DUKIC**

## **MOUVEMENT SPORTIF**

**Fédération Internationale de Football Association (FIFA)**

**Mr Oliver JABERG**, Director Integrity and Institutional Legal

**Mrs Myriam BURKHARD**, Head of Corporate Communications & Public Affairs (FIFA)

## **ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT**

**Mr Zoran VEROVNIK**, Chair of the EPAS Governing Board

**Mr Jens Sejer ANDERSEN**, Chair of the EPAS Consultative Committee

## **CONSEIL DE L'EUROPE**

**Mr Stanislas FROSSARD**, EPAS Executive Secretary

**Mr Petr SICH**, Head of the Moscow Office

**Mr Luke TILDEN**, Chief Interpreter

**Mr Didier JUNGLING**, Interpreter

**Ms Heather STEWART**, EPAS Administrative Assistant

## Annexe II - Programme

### **Jeudi 14 juin 2018**

|               |  |
|---------------|--|
| 11:45         | Accueil, rafraîchissements et café   |
| 12:30 – 12:35 | <b>Allocution de bienvenue</b> : M. Pavel KOLOBKOV, Ministre du Sport de la Fédération de Russie   |
| 12:35 – 12:45 | <b>Discours d'ouverture</b> : M. Zoran VEROVNIK, Président du Comité de direction de l'APES  |
| 12:45 – 13:25 | L'impact de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives et la nécessité d'un cadre juridique commun afin d'éviter, de réagir et de sanctionner le truquage de matches, <u>présidé par</u> M. Pavel KOLOBKOV, Ministre du Sport de la Fédération de Russie <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Présentation</b> : M. Pavel KOLOBKOV, Ministre du Sport de la Fédération de Russie</li><li>• <b>Présentation</b> : M. João Paulo REBELO, Secrétaire d'Etat de la jeunesse et du sport du Portugal</li><li>• <b>Présentation</b> : M. Oliver JABERG, Directeur de la sous-division Intégrité et Juridique institutionnel de la FIFA</li></ul> |
| 13:25 – 14:15 | Déclarations de Ministres et débat   |
| 14:15 – 14:25 | Faciliter une coopération multipartite et soutenir les changements au niveau national : <b>KCOOS+</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Présentation</b>: M. Krasen KRALEV, Ministre de la jeunesse et des sports de la Bulgarie</li></ul>  |
| 14:25 – 14:35 | La vue d'ensemble: <b>la vision du Conseil de l'Europe sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme dans le sport</b><br>M. Stanislas FROSSARD, Secrétaire exécutif de l'APES   |
| 14:35 – 14:45 | <b>Conclusion</b><br>M. Alexey MOROZOV, Chef du Service du sport élite, Ministère du Sport de la Fédération de Russie  |
| 14:45 – 14:50 | <b>Clôture de l'événement informel</b><br>M. Pavel KOLOBKOV, Ministre du Sport de la Fédération de Russie  |
| 15:00 – 15:45 | <b>Réception offerte par M. Pavel KOLOBKOV</b>   |
| 16:00         | Départ pour la Cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde 2018   |